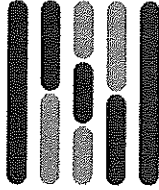


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-114

SUBVENTION POUR LE LYCÉE AGRICOLE INSCRIT AU TROPHÉE
INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE 2025

Date de la séance :	16 décembre 2024	Adopté à la majorité, (1 Abstention)
Date de convocation :	10 décembre 2024	
Nombre de conseillers en exercice :	24	
Membres présents :	19	
Nombre de votants :	21	

Le seize décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Hélène LEROY, Mme Isabelle AMEYE M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Claire LAPOIRIE à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Six élèves du lycée agricole du Neubourg, en première année du BAC professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole, se sont lancés comme défi le Trophée International de l'Enseignement Agricole en 2025.

Lors du salon International de l'Agriculture à Paris, ils ont défendu les couleurs de leur établissement dans quatre épreuves :

- Communication : vidéo, pitch, animation et décoration de la stalle,
- Manipulation en sécurité d'un bovin,
- Présentation sur le ring du concours général agricole,
- Attitude et comportement professionnel sur le salon.

Leur budget pour couvrir les différentes étapes de préparation et de participation au TIEA s'élève à 12 000 €.

Madame l'Adjointe à l'enseignement propose de soutenir ce projet par une subvention exceptionnelle de 800 €.

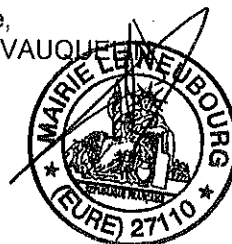
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Le Neubourg :

- **Décide** de verser la somme de 800 € au lycée agricole du Neubourg, pour le Trophée International de l'Enseignement Agricole 2025.
- **Inscrit** cette subvention au tableau annuel 2024, compte 65748.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 16 décembre 2024.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN